

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 juin 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération n° 1997-1740 en date du 12 mai 1997, vous avez approuvé le programme et le montage général de l'opération d'implantation à Lyon de l'école normale supérieure-lettres de Fontenay Saint-Cloud (ENSL). A la demande de la direction de l'Ecole et en accord avec les services de l'Etat, le programme a subi des modifications destinées à l'adapter aux besoins précis des utilisateurs, mais les surfaces utiles à construire restent sensiblement les mêmes.

La maîtrise d'ouvrage est confiée à la communauté urbaine de Lyon, le financement étant assuré par l'Etat, la région Rhône-Alpes, le département du Rhône, la ville de Lyon et la communauté urbaine de Lyon.

Trois établissements distincts seront créés :

- les bâtiments destinés à l'ENSL (surface utile 14 856 mètres carrés) se décomposant comme suit :

* accueil :	307 mètres carrés,
* administration :	1 627 mètres carrés,
* formation :	3 391 mètres carrés,
* centres de ressources :	2 871 mètres carrés,
* recherche :	4 631 mètres carrés,
* logistique :	306 mètres carrés,
* restaurant :	1 341 mètres carrés,
* logements de fonction :	382 mètres carrés,

- une bibliothèque de recherche associée commune à l'ENS et aux universités Lyon II et Lyon III (surface utile : 10 663 mètres carrés). A cette bibliothèque, s'ajoutera un service central de documentation situé rues Raulin et Chevreul dans le 7° arrondissement de Lyon, dont la construction n'est pas incluse dans le présent rapport.

- **la résidence des élèves** d'une capacité de 352 chambres regroupées en modules de 2, 3, 4 ou 5 chambres autour d'une pièce commune, pour une surface utile de 8 907 mètres carrés. La maîtrise d'ouvrage de la construction de la résidence est assurée par la SA d'HLM LOGIREL qui recevra une subvention d'équilibre des collectivités associées à l'opération,

376 places de stationnement seront construites à raison de :

- * 183 places en sous-sol de l'Ecole (soit 4 734 mètres carrés de surface hors oeuvre brute -SHOB-),
- * 85 places en sous-sol de la bibliothèque de recherche associée (soit 2 281 mètres carrés de SHOB),
- * 108 places en sous-sol de la résidence des élèves (soit 2 600 mètres carrés de SHOB),

alors que le programme technique de construction établi par les services de l'Etat ne prévoyait que 6 200 mètres carrés de surface de stationnement, soit 248 places.

Le programme, hors locaux techniques, a donc évolué ainsi :

Libellé	PTC (programme technique de construction) (en mètres carrés)	APD (avant-projet détaillé) en mètres carrés
Ecole (SU - surface utile)	15 013	14 856
parking (SHOB)	5 000	4 390
bibliothèque (SU)	10 672	10 663

parking (SHOB)	1 200	2 124
résidence (SU)		8 907
parking (SHOB)		2 633

Par la délibération en date du 12 mai 1997, vous avez approuvé le lancement d'un concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction de l'école et de la bibliothèque associée, concours dont vous avez approuvé les résultats par délibération du 16 décembre 1997.

L'avant-projet sommaire de l'école et de la bibliothèque de recherche associée établi par le groupement de maîtrise d'oeuvre Gaudin-OTH-PATMO-COPIBAT a été approuvé par monsieur le recteur de l'académie de Lyon par courrier en date du 28 mai 1998.

Le dossier d'avant-projet détaillé confirme les orientations de l'APS.

Le coût prévisionnel de l'opération de construction de l'Ecole et de la bibliothèque associée s'établit, au niveau de l'APD, à 422 MF.

Afin d'optimiser les délais de réalisation, il convient de compléter la mission de maîtrise d'oeuvre par la mise en place d'une cellule de synthèse. Pour l'attribution de cette prestation, un marché serait dévolu sur appel d'offres restreint, en application des articles 298 bis à 300 bis et du livre 5 du code des marchés publics.

L'annexe 5 de la convention de maîtrise d'ouvrage confiée le 10 octobre 1997 prévoit la cession, par la Communauté urbaine, de l'assiette des terrains destinés à la résidence des élèves.

Cette cession permettra à l'Etat de consentir une autorisation d'occupation temporaire du domaine public à la SA d'HLM LOGIREL sur les parties de parcelles cadastrées sous les numéros 29, 30, 31, 32, 33, 87, 92 et 93 de la section BX, pour une surface détachée estimée à 8 275 mètres carrés.

B - Propose, dans l'attente de l'établissement et de la signature du protocole d'accord entre la communauté urbaine de Lyon et l'Etat, et afin de ne pas retarder la réalisation de cette opération, de délibérer en conséquence ;

Vu le présent dossier ;

Vu sa délibération n° 1997-1740 en date du 12 mai 1997 et celle en date du 16 décembre 1997 ;

Vu le courrier de monsieur le recteur de l'académie de Lyon en date du 28 mai 1998 ;

Vu les articles 298 bis à 300 bis et du livre 5 du code des marchés publics ;

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage confiée à la communauté urbaine de Lyon le 10 octobre 1997 ;

DELIBERE

1° - Approuve le dossier d'avant-projet détaillé (APD) de l'école normale supérieure-lettres et sciences humaines et de la bibliothèque de recherche associée, prévues sur le site de Gerland.

2° - Accepte le dossier de consultation relatif au choix d'un prestataire pour la cellule de synthèse et autorise monsieur le président à signer le marché en découlant.

3° - Autorise la société LOGIREL ou toute personne qu'elle se substituerait, à déposer la demande de permis de construire avant même que toutes les formalités administratives soient accomplies.

4° - Autorise monsieur le président à signer et à déposer les permis de construire de l'école et de la bibliothèque de recherche associée.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,